



# Comité Régional Installation – Transmission Nouvelle-Aquitaine

Mercredi 13 novembre 2019  
Bordeaux

# Ordre du jour

- **Présentation de l'étude réalisée par PQNA sur la satisfaction des nouveaux installés en Nouvelle-Aquitaine sur 2015-2018**
- **Présentation de l'étude réalisée par la CRA sur l'accompagnement à l'installation en agriculture**
- **Présentation de la synthèse de la mission d'audit PAIT par la DRAAF,**
- **Lancement appel à projets ALTA Volet 6 animation-communication 2020 par la DRAAF,**
- **Présentation des évolutions sur la DJA par la Région,**
- **Questions diverses**

# **Présentation étude sur la satisfaction des nouveaux installés en Nouvelle- Aquitaine sur 2015–2018**

**Intervention : PQNA**

# **Etude accompagnement Installation**

**Intervention : CRA NA**

RENDEZ-VOUS AU POINT ACCUEIL INSTALLATION TRANSMISSION



Pour vous accueillir et vous informer dans votre département



CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE EN AGRICULTURE

Participations Praxidire et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Forêts, Région  
Praxidire-Praxidire et de la Région de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation et de l'Alimentation et de  
de la Transmission en Agriculture.



# Mission d'audit PAIT

## Intervention : DRAAF

# Mission d'audit PAIT

- 12 entretiens ont été conduits,
- De mai à septembre 2019,
- Très bon accueil par les structures, merci à vous,
- Les structures nous ont indiqué être satisfaites du déroulement de cette mission d'audit,
- Entretien conduit en toute transparence,



# Mission d'audit PAIT

- **Des conseillers (26%) et conseillères (74%)  
d'expérience avec la connaissance de leur territoire  
et du milieu agricole,**
- **Un métier en cours d'évolution face à une  
augmentation du nombre de HCF, avec des projets de  
diversification, des projets atypiques,**



## Mission d'audit PAIT

- **Nécessite une adaptation à ce contexte et de se former sur ces projets,**
- **Les conseillers ont suivi des formations en 2018 et/ou en 2019 et/ou 2020,**
- **Une mission historique, qui fonctionne bien et en cours d'harmonisation,**
- **La confidentialité et la neutralité sont respectées.**

# Mission d'audit PAIT

- **Pour la conduite des entretiens, nous avons repris chaque point du cahier des charges de la labellisation,**
- **Sur l'accueil, l'information apportée aux PP, l'orientation, les relations avec les structures partenaires, le suivi des PP, le bilan d'activité annuel et la coordination régionale.**  
**Plus un point sur le « paIT ».**

# ACCUEIL



Les entretiens se déroulent au siège ou dans les antennes, propose la proximité. Délai raisonnable et adapté pour obtenir un rendez-vous.

2/3 des PAIT propose des sessions collectives aux PP n'ayant pas de projet avancé, puis un entretien individuel.

1/3 des PAIT propose directement un entretien individuel.



Dans un PAIT, deux conseillers sont dans le même bureau. Un conseiller doit s'isoler dans une salle de réunion pour conduire l'entretien.

Des structures agréées non labellisées PAIT proposent aussi un accueil collectif aux PP, cela amène de la confusion.

Dans 4 PAIT, ancien logo sur des panneaux de signalétiques.

Dans 3 PAIT, il manque l'affiche PAIT sur la porte du bureau et/ou à l'intérieur du bureau.

## **Recommandations :**

Prévoir un bureau PAIT isolé pour la conduite des entretiens.

Prévoir de mettre à jour les panneaux avec le bon logo.

Mettre une affiche PAIT sur la porte du bureau d'accueil et à l'intérieur.

Pour les structures agréées non labellisées, trouver un autre nom.

# ACCUEIL



Sur le site internet de la CRA NA, une page dédiée au PAIT.  
Un seul PAIT possède un site dédié PAIT.



2 PAIT ne possèdent aucun site internet.  
9 PAIT où l'information PAIT est incluse dans le dispositif d'accompagnement de la CDA.

Dans 2 PAIT, il manque les documents des structures agréées sur le présentoir.

## **Recommandations :**

Prévoir un présentoir dans le bureau PAIT comportant les documents des structures agréées et des partenaires.

Chaque structure agréée doit transmettre sa plaquette à jour au PAIT.

La page dédiée PAIT doit être indépendante de la page d'accompagnement de la CDA.



# INFORMER



Durée moyenne des entretiens individuels 2H.

Basé sur l'écoute et le questionnement avec des méthodes différentes.

Orienté systématiquement vers les établissements d'enseignement du département ou extérieur suivant spécificité du projet (12 PAIT).

Certains PAIT remettent soit : un compte-rendu, des notes, la fiche 1<sup>er</sup> contact, un livret départemental, une pochette avec différents documents.



Peu de porteurs de projets prennent des notes.

Dans les 12 PAIT, l'auto-diagnostic n'est pas remis systématiquement aux PP, seulement à ceux qui s'orientent vers le PPP et la DJA ou le PH.

## **Recommandations :**

Prévoir l'élaboration d'un livret départemental et le remettre à chaque PP.

L'accès à l'auto-diagnostic ne doit pas se limiter qu'aux demandeurs de la

12<sup>DJA</sup> ou du PH.

# ORIENTER



8 PAIT diffusent la liste des contacts des partenaires.

Les 12 PAIT diffusent ou portent à connaissance :

- les contacts des structures agréées,
- la liste des conseillers PPP.



4 PAIT ne diffusent pas la liste des contacts des partenaires.

## **Recommandations :**

Prévoir d'inclure dans le livret départemental la liste de contacts des partenaires, des structures agréées et des conseillers PPP.



# RELATIONS PAIT AVEC LES PARTENAIRES



9 PAIT ont des conventions signées avec les structures agréées.

4 PAIT ont des conventions signées avec les partenaires.

Bonne collaboration et orientation vers le PAIT de la part des structures agréées et des partenaires même s'il n'y a pas de conventions signées.

Un seul PAIT organise une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires (hors réunion de bilan).



3 PAIT n'ont aucune convention signée.

8 PAIT n'ont pas de convention signée avec les partenaires.

Certaines structures agréées ou partenaires n'ont pas donné suite à la convention proposée par le PAIT.

Certaines structures agréées orientent tardivement le PP vers le PAIT (montage du PE en cours de finalisation).

## **Recommandations :**

Prévoir de signer ou de finaliser la signature des conventions pour fin décembre 2019. Les transmettre à la DRAAF et à la Région.

Pour la prochaine labellisation, les conventions devront être signées dès la 1<sup>er</sup> année.

14 Les PP doivent être orientés en amont du projet vers le PAIT.

# SUIVI DES PP



6 PAIT assurent leur suivi des PP en plus du suivi régional.  
1 PAIT assure plusieurs relances.  
2 PAIT assurent une enquête de satisfaction en plus du niveau régional.



Suivi des PP réalisé par le niveau régional, mais avec un taux de réponse très faible.  
Une enquête de satisfaction est réalisée en fin d'année par le niveau régional, mais avec un taux de retour très faible.  
Différents outils utilisés (VDA, LINK, fichier excel DRAAF, application locale), cela engendre une difficulté pour harmoniser une base régionale.  
Difficulté pour compléter le fichier excel DRAAF et demande du temps de retraitement.

## **Recommandations :**

Suivi des PP à améliorer et à réaliser par chaque PAIT.  
Prévoir de réaliser l'enquête de satisfaction suite à l'entretien.  
Prévoir une harmonisation des outils pour la mise en place de la base régionale  
15 avec un module d'extraction pour compléter le fichier excel DRAAF.

# BILAN D'ACTIVITE



8 PAIT réalisent un rapport d'activité annuel +/- complet plus un diaporama de présentation.

8 PAIT organisent une réunion annuelle pour présenter le bilan d'activité.



4 PAIT préparent seulement un diaporama de présentation.

4 PAIT présentent le bilan d'activité seulement au COTI (généralement invitation plus restreinte).

## **Recommandations :**

Prévoir d'harmoniser le rapport d'activité, il existe de bons exemples.

Prévoir de présenter le rapport d'activité aux structures agréées et aux partenaires signataires de la convention de partenariat.



# COORDINATION REGIONALE



2 réunions de travail sont mises en place sur les activités des PAIT, d'une durée de 1,5 jour.

Échanges de pratiques sur les outils, la réglementation, etc... Les 12 PAIT sont satisfaits de ces échanges.

Un outil de discussion SLACK +/- utilisé par chaque PAIT.



Travail d'harmonisation à poursuivre

## **Recommandations :**

Prévoir d'harmoniser :

- l'élaboration du livret départemental et le rapport d'activité,
- le suivi des PP par chaque PAIT,
- l'enquête de satisfaction pour la réaliser à la suite de chaque entretien,
- les outils pour la mise en œuvre de la base régionale et la complétude du fichier excel DRAAF.

# REFLEXION

**La mission organisée sous forme d'association permet d'avoir :**

- un accueil dédié à cette seule mission,
- plus de partenariats, cela se traduit par :
  - plus de conventions signées,
  - des réunions de travail et/ou de bilan plus élargies,
- un meilleur suivi des PP,
- moins de suspicion de la part des autres structures sur le respect de la neutralité.

## **Recommandations :**

Favoriser un travail partenarial plus fort, pouvant aller jusqu'à une structure multi-partenaires,

Coordonner les actions des différentes structures agréées et des partenaires au niveau départemental.



# TRANSMISSION



Entretien PAT :

- 4 PAIT : binôme Conseillers MSA/PAT,
- 2 PAIT : Conseiller PAT puis conseiller MSA,
- 1 PAIT : conseiller PAT puis transfert questions au conseiller MSA pour réponse,
- Travail avec les territoires et filières amorcé sauf 1 PAIT,
- Régionalisation du RDI en cours,



- 4 PAIT : conseiller PAT seul sans intervention MSA,
- 1 PAIT : pas d'entretien pour le moment,
- DICAA aucune évolution,
- Mise en relation sur la même continuité,
- Tableau de bord des cédants envoyé au PAT non renseigné et non remonté au niveau régional,

## **Recommandations :**

Pour fin janvier 2020 : finaliser la mise en place des paIT, la régionalisation du RDI, le tableau de bord des cédants 2019 et le fonctionnement de la DICAA,

Rappel : le financement du repérage sera accordé que dans le cadre du protocole,

Pour la mise en relation : obligation de respecter le pourcentage de l'enveloppe attribué à cette thématique dans l'AAP AITA Volet 6 2020.

# **Lancement appel à projet AITA 2020**

## **Volet 6 animation – communication**

**Intervention : DRAAF**

# Calendrier

- Suite à ce CRIT, **AAP 2020** lancé à compter du **15 novembre 2019**,
- **Date limite de dépôt des demandes le vendredi 20 décembre 2019**,
- Instruction DRAAF/Région janvier 2020,
- Comité de programmation mars-avril 2020 (notification enveloppe connue),
- Conventionnement avril 2020.

# AAP AITA Volet 6 animation-communication 2020

Thématique	Type d'action	Critères	Indicateurs	Montant d'aide	Calcul	Répartition enveloppe	Répartition suite attribution 2019
Repérage – Sensibilisation des futurs cédants et des PP	Repérage et sensibilisation des cédants sans reprenneur, par des actions par territoire (avec les collectivités territoriales) ou par filière (avec des filières organisées) (dès 52 ans).	Projet multi-partenaires : Identification sur un territoire ou sur une filière des cédants sans reprenneur connu, par des réunions préparatoires (hors COTT) entre experts, élus, etc. Enquêtes téléphoniques auprès des cédants repérés. Sensibilisation (par téléphone ou rencontre) des cédants identifiés sans reprenneur. Projet visant au moins 20 cédants sans reprenneur. Actions d'une certaine ampleur, sur une aire géographique d'une communauté de communes par exemple.	Mise en place de comité de pilotage (Ex : CLT). Participation des acteurs : collectivités, filières, structures accompagnatrices, syndicats, etc. Réalisation de diagnostic comprenant le repérage et la sensibilisation.	120€*nombre cédants sans reprenneur repérés et sensibilisés	Par projet	26-4% 30 % 25 % - 35 %	51 %
	Sensibilisation collective des cédants et des PP	Actions de sensibilisation ou d'information collective des cédants et des PP visant : - à faire venir au PAIT ceux qui n'y sont pas encore allés. - à informer les PP sur le parcours à l'installation, sur la reprise d'une exploitation, sur l'accompagnement individuel possible - à informer sur la nécessité d'anticiper la transmission de l'exploitation, individuelle ou sociétaire, sur l'accompagnement individuel possible. - sur l'intérêt au moment de la transmission de l'inscription au RDI pour trouver un reprenneur.	De 6 à 12 participants, public cible : PP et/ou cédants et/ou tous les apprenants de Terminale Bac pro, BPREA et BTS agricole, hors OPA et autres apprenants	300€ + 50€*nombre	Par action		
			De 13 à 25 participants, public cible : PP et/ou cédants et/ou tous les apprenants de Terminale Bac pro, BPREA et BTS agricole, hors OPA et autres apprenants	300€ + (50€*12) +(40€*nombre-12)			
			De 26 à 50 participants, public cible : PP et/ou cédants et/ou tous les apprenants de Terminale Bac pro, BPREA et BTS agricole, hors OPA et autres apprenants	300€ + (50€*12) +(40€*13) + (20€*nombre-25)			
			De 50 et plus participants, public cible : PP et/ou cédants et/ou tous les apprenants de Terminale Bac pro, BPREA et BTS agricole, hors OPA et autres apprenants	2 000,00 €			
Interventions auprès des apprenants	Interventions dans l'enseignement	Nombre d'interventions auprès des collégiens et/ou apprenants niveau IV minimum	300,00 €	Par intervention			
Forums	Participation à des forums	Forum en lien avec la Transmission installation uniquement	300,00 €	Par forum			
Rôle du PAIT – accueil transmission	Information individuelle des cédants	Entretien individuel de tous les cédants qui le souhaitent ; Mise en place dans la mesure du possible de binômes de conseillers MSA/PAIT, les entretiens en binôme étant alors l'occasion d'informer le cédant en même temps sur la transmission de l'exploitation et sur la préparation de la retraite.	Nombre de cédants accueillis en entretien individuel	2H*42€/H*nombre cédants accueillis en entretien individuel	2H*42€/H*nombre cédants accueillis en entretien individuel + 7 500,00€	20% 15 % - 25 %	15%
	Information collective	Le PAIT peut réaliser des réunions d'information collective des cédants, notamment pour faire passer des informations générales ; mais ce n'est pas son rôle essentiel qui reste l'entretien individuel.	Nombre de cédants ayant participé à une réunion collective Nombre de PP et de cédants intégrés au tableau de bord à partir des données remontées par les structures Nombre de conventions signées avec les structures Nombre d'informations, communications faites par structure partenaire	7 500,00 €			
	Tenue d'un tableau de bord	Le PAIT tient à jour un tableau de bord de tous les cédants repérés dans le département, alimenté par toutes les actions de repérages, toutes les actions de sensibilisation, et par les informations recueillies lors des entretiens individuels au PAIT. Ce tableau de bord permet d'avoir un suivi des cédants.					
	Diffusion d'informations aux cédants	Le PAIT a pour rôle dans son département d'informer tout futur cédant (qui n'a pas manifesté par écrit qu'il y était opposé) des actions collectives de sensibilisation ou d'accompagnement dans la mise en relation avec des porteurs de projet qui peuvent être organisées sur son territoire ou dans sa filière de production par toute structure ayant conventionné avec le PAIT. L'information se fera par voie électronique. Le PAIT relaiera les informations des structures organisatrices aux cédants concernés. Le fonctionnement peut être différent d'un PAIT à l'autre, chaque PAIT faisant au mieux en fonction de la charge des messages à transmettre ( Soit le PAIT envoie aux cédants au minimum tous les trimestres le calendrier des manifestations, soit le PAIT envoie au coup par coup les informations aux cédants concernés, ...)					
	Réalisation du tableau de bord régional	Création du tableau de bord de suivi des cédants d'une part, des PP d'autre part. Alimentation de la base					

# AAP AITA Volet 6 animation-communication 2020

Les actions d'accompagnement dans la mise en relation Cédants / Repreneurs	Accompagnement collectif	Accompagnement collectif dans la mise en relation cédants / repreneurs, de type sessions d'accueil d'actifs, farm dating, réunions de rencontres, ...	De 5 PP à 10 PP et au moins 1 exploitation à reprendre dans le cadre de visites d'exploitation à reprendre 1 cédant pour 1 PP dans le cadre Farm dating, café rencontre de 5 à 10 PP	300€ + 50€/nbre	Par action	30 % 35 % 30 % - 40 %	15 %
			de 11 à 20 PP et au moins 1 exploitation à reprendre dans le cadre de visites d'exploitation à reprendre 1 cédant pour 1 PP dans le cadre Farm dating, café rencontre de 11 à 20 PP	300€ + (50€*10) + (40€*nbre>10)			
			de 21 à 50 PP et au moins 1 exploitation à reprendre dans le cadre de visites d'exploitation à reprendre 1 cédant pour 1 PP dans le cadre Farm dating, café rencontre de 21 à 50 PP	300€ + (50€*10) + (40€*10) + (20€*nbre>20)			
	Accompagnement individuel	Accompagnement individuel dans la mise en relation entre porteur de projet ou cédants suite annonce RDI	1 PP et 1 cédant en présence d'une structure suite annonce RDI	300,00 €	Par mise en relation		
Coordination régionale	Base régionale	Création de la base et coordination	Mise en production, augmentation du nombre de cédants et des PP, suivi et évolution		A déterminer	10 % 5 % - 15 %	14,00 %
	Communication	Plaquette information et adaptation régionale du guide transmission ou installation	Supports réalisés et diffusés annuellement	5 000,00 €	Enveloppe annuelle max		
	Reconnaissance accompagnement	Elaboration d'un état des lieux sur les actions réalisées par les partenaires en faveur de l'installation/transmission	Réalisation du tableau de bord complété Supports réalisés et diffusés annuellement	45 000,00 €	Année 1		
	Suivi PRIT AITA Volet 6	Inventaire et bilan consolidé des actions AITA n-1	Cartographie des actions mise en œuvre et mesurer leur efficacité	8 000,00 €	Chaque année		
	Coordination et animation de l'ensemble des structures agréées et des partenaires sur l'installation et la transmission	Harmoniser la communication sur le parcours à l'installation et la transmission Echange et partage d'expériences sur les outils mis en œuvre (diagnostic, étude, conseils, suivi, etc..)	Mise en place d'un site internet, de réseaux sociaux et d'un carnet de route incluant tous les partenaires et les structures agréées Diffusion de l'ensemble des informations des partenaires et des structures agréées Nbre de structures coordonnées, nbre de sessions de formation, nbre de réunions, Documents de coordination produits et rapport d'activité	22 000,00 €	Année 1		
	Observatoire régional	Elaboration, adaptation, alimentation d'un tableau de bord et réalisation de documents de diffusion	Réalisation du tableau de bord complété Supports réalisés et diffusés annuellement	30 000,00 €	Chaque année		
	Coordination et animation politique installation et transmission au sein d'un même réseau par une entité régionale	Coordination des structures départementales ou infra-régionales	Nbre de départements ou structures coordonnées, rapport d'activité, nbre de sessions de formation, nbre de réunions, documents de coordination produits	1 000,00 €	Par département ou structures infra-régionales		
Espace test	Accompagnement des entrepreneurs à l'essai avec un projet d'installation	Espace-test opérationnel chez un agriculteur ou une collectivité	PP bénéficiant d'un contrat CAPE, HCF, ne se testant pas sur son propre foncier. % installation	1 000,00 €	Par PP	5 % 0 % - 10 %	5 %
						100 %	100 %

# **Evolution du dispositif DJA**

**Intervention : Région**

# Contrôle fin de PE

**Respect du programme d'investissements prévus au PE**, éventuellement complété par des avenants et les déclarations de modification de projet :

Contrôle global, sur toute la durée du PE, du montant total des investissements, sans distinction des types et des années d'investissements.

Le montant total des investissements ne doit pas varier de + ou – 50 % par rapport au PE prévu initialement.

**Respect de la condition de revenu disponible agricole :**

Non contrôlé au terme du PE.

Vérification de la démonstration de la viabilité du projet d'installation au moment de l'instruction de la demande d'aide : critère important d'éligibilité.

Vérification au terme du PE de la viabilité de l'exploitation et du statut de chef d'exploitation sur la base de justificatifs (déclaration PAC, relevé parcellaire de la MSA, BDNI, attestation de la MSA).

**Respect des conditions inhérentes à la forme d'installation choisie (ITP, ITS, IP) :**

Vérification des conditions de revenus au moment de l'instruction de la demande d'aide pour valider la forme d'installation choisie.

Contrôle au terme du PE sur la base de l'attestation MSA et non plus sur l'analyse des revenus.

# Contrôle fin de PE

**Respect du système de production** : seuil de + ou – 50 % pour les effectifs d'animaux et pour les surfaces.

**Respect du nombre d'actifs sur l'exploitation** : uniquement pour les non salariés (associés exploitants).

**Respect de la zone d'installation** : si possible, à partir de la dernière déclaration PAC ou à défaut à partir du relevé parcellaire de la MSA de la dernière année.

**Délai de réception** des formulaires et des différentes pièces que doit fournir le bénéficiaire de la DJA au terme du PE : au cours de la 5ème année suivant la date d'installation.

# Contrôle fin de PE

## Chantiers en cours :

Modification du document de cadrage national (V8).

Modification du décret du 22/08/2016 et des articles D. 343-5 (11<sup>ème</sup> alinéa) et D. 343-6 du CRPM.

Modification des IT « avenants » et « suivi à mi-parcours ».

## Instrumentation OSIRIS :

- élaboration de la base nationale et régionale du DDMO et de la feuille de calcul réalisation pour la dernière demande de paiement.

# Questions diverses

# Questions diverses

\* **Terre de liens** a demandé à être membre du **CRIT.**

Votre avis ?

\* **Agrément structures agréées sur le Volet 5 de l'AITA « Transmission »** (Conseils en amont à la transmission et diagnostic d'exploitation à céder) se termine le 31/12/2019.

Il est proposé de prolonger les agréments d'une année afin de lancer un nouvel agrément en 2020 pour l'installation et la transmission.

# Merci de votre attention

